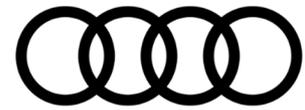


**DECLARATION DE PROTECTION
DES DONNEES A CARACTERE
PERSONNEL POUR LES
TRAVAILLEURS D'AUDI
BRUSSELS**



DECLARATION DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL POUR LES TRAVAILLEURS D'AUDI BRUSSELS

Votre vie privée est importante pour nous !

Veillez lire attentivement cette déclaration de protection des données à caractère personnel. Elle explique pourquoi et comment nous collectons vos données à caractère personnel, comment nous les protégeons et combien de temps nous les conservons. Nous conservons vos données de manière aussi sécurisée que possible et les protégeons contre la perte et la fourniture ou l'accès non autorisés. Notre objectif est de traiter vos données à caractère personnel conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données – AVG ou GDPR) ainsi que de la législation belge correspondante.

1 Qui traitera mes données à caractère personnel ?

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est l'entité juridique

suivante :AUDI BRUSSELS NV
Avenue de la Deuxième Armée Britannique 201
1190 BRUXELLES
Numéro d'entreprise : 0407.687.238
Ci-après « **AUDI BRUSSELS** » ou « **nous** »

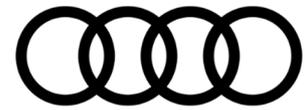
En outre, AUDI BRUSSELS utilisera les catégories de processeurs décrites à l'article 6 de la présente déclaration pour le traitement de vos données à caractère personnel.

2 Pourquoi mes données à caractère personnel sont-elles traitées ?

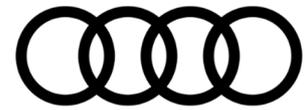
AUDI BRUSSELS traite vos données à caractère personnel, qu'elles soient électroniques ou automatisées, aux fins suivantes, et à d'autres fins dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs énoncés ci-dessous :

- i) La bonne exécution du contrat de travail, dont :
 - Gestion, administration et recrutement du personnel;
 - Administration du personnel, y compris la gestion et l'exécution des régimes de retraite, de l'assurance-maladie ou de tout autre régime d'indemnisation;
 - Administration des salaires, administration des avantages et paiement des frais;
 - Facilitation du déménagement des travailleurs et des missions internationales ;
 - Gestion et planification des voyages d'affaires;
 - Gestion du personnel et mise en œuvre de la politique du personnel, y compris le développement d'une base de données centrale sur les données des travailleurs;
 - Gestion de la procédure et prise des mesures nécessaires en relation avec la fin de la relation de travail.

- ii) Suivi et évaluation du personnel, dont :
 - Formation, apprentissage et développement de talent du personnel;



- Suivi et évaluation des travailleurs;
 - Gestion de l'effectif;
 - Planification de carrière;
 - Planification du travail, à la fois administrative et organisationnelle, planification, conception et gestion des horaires de travail ou des tâches;
 - Suivi des compétences, des changements d'emploi, des promotions et de la restructuration du personnel;
 - Suivi des absences et des maladies y compris la disposition spécifique suivante :
Pour les ouvriers dont les absences ont un impact sur la production, un calcul d'absence sera appliqué à partir du 24 octobre 2022 selon la communication qui leur a été envoyée, en tenant compte des absences suivantes :
 - jours injustifiés/injustifiés
 - absence pour des raisons impérieuses ou pour des raisons familiales
 - retard injustifié
 - Quarantaine
 - MaladiesLe calcul général des absences susmentionnées se fait de manière anonyme et seules les personnes ayant le score le plus élevé seront identifiées et sensibilisées individuellement.
 - Enregistrement des heures et de présence.
- iii) Respect des obligations contractuelles, légales et réglementaires, dont:
- Administration relative au congé de maladie et de maternité ;
 - Prévision des polices d'assurance nécessaires ;
 - Administration des allocations comme les allocations médicales, de pension et autres ;
 - Suivi des accidents de travail ;
 - Règlement des accidents de la circulation ;
 - Obligations en matière de médecine du travail, telles qu'un examen de santé, dans le cadre des assurances accidents du travail, les contrôles médicaux d'incapacité de travail, les assurances extra-légales et les avantages accordés par l'employeur, etc.
- iv) Exercice de bonnes pratiques d'emploi et des prérogatives de l'employeur, notamment :
- Protection des biens et des intérêts de l'entreprise ;
 - Contrôle du comportement sur le lieu de travail ;
 - Garantie de la sécurité et du bien-être des travailleurs y compris le respect des mesures COVID prescrites;
 - Gestion des systèmes informatiques et garantie de leur sécurité ;
 - Contrôle de la politique d'égalité des chances ;
 - Respect des obligations du travailleur;
 - Prévention et lutte contre les violations, la fraude et d'autres comportements illégaux ;
 - Maintien de l'ordre, de la discipline et de la bonne morale dans l'entreprise ;
 - Gestion des procédures en matière de discipline, de compétence et de plainte, et organisation d'enquêtes éthiques, disciplinaires et autres ;
 - Gestion des contrôles d'accès (plus spécifiquement le bâtiment, y compris le parking), ainsi que la gestion des téléphones, de la flotte de véhicules, des téléphones portables et le réseau d'ordinateurs ;
 - Supervision du respect des politiques et directives d'AUDI BRUSSELS ;
 - Gestion des questions d'audit et de conformité ;
 - Gestion de la communication aux et des relations avec les travailleurs.



- v) Autres fins, dont :
- Gestion des litiges et exercice des droits, action en justice ou application des procédures ;
 - Demande des subsides dans le cadre des formations ou projets
 - Communication de références si le travailleur le demande ;
 - Contact avec un membre de la famille ou une autre personne spécifiée par le travailleur en cas d'urgence.

3 En vertu de quelles bases légales mes données à caractère personnel sont-elles traitées ?

Vos données à caractère personnel sont traitées par AUDI BRUSSELS sur la base notamment des fondements juridiques suivants :

- i) Conclusion et exécution du contrat de travail, y compris le règlement de travail et autres directives pertinentes; et/ou
- ii) Respect des obligations légales applicables à AUDI BRUSSELS (notamment, sécurité sociale, fiscalité et droit du travail) ; et/ou
- iii) Défense des intérêts légitimes d'AUDI BRUSSELS ou d'une tierce partie, dans la mesure où cela dépasse les intérêts de vous ou des membres de votre famille, comme, mais sans s'y limiter, une politique du personnel et une administration du personnel et des salaires prudentes et fiables, la surveillance et le suivi des travailleurs, la gestion fiable et prudente des avantages salariaux, la garantie de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, la protection des intérêts de l'entreprise, la garantie de la sécurité des travailleurs, la lutte contre la fraude et autres comportements illégaux, etc.
- iv) Protection de vos intérêts vitaux.

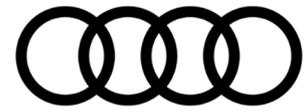
4 Quelles catégories de données à caractère personnel sont-elles traitées ?

Les données à caractère personnel comprennent toutes les informations qui vous concernent et sur la base desquelles vous pouvez être identifié directement ou indirectement. Les données anonymes, sans possibilité de vous identifier, ne sont donc pas considérées comme des données à caractère personnel.

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, AUDI BRUSSELS traite entre autres les données à caractère personnel suivantes: données relatives à votre identité, données de contact, numéro de registre national, données financières, données relatives au salaire, numéro de matricule personnel, données relatives au métier et à la fonction, données d'évaluation, données relatives aux voyages d'affaires, données relatives à la composition de famille et aux membres de la famille, données de formations et d'écolage, données de parcours professionnel, données médicales, photos et vidéos, données d'accès, données relatives aux véhicules de société et au car pooling, données relatives à l'usage des appareils et systèmes IT et autres données électroniques de communication, données pour la gestion de votre plan de pension, assurance maladie ou autres avantages, etc.

Vous êtes par la présente mandatés et priés expressément d'informer les membres de votre famille et d'autres potentiels bénéficiaires d'avantages au sujet du traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des objectifs précités là où cela est applicable.

5 Comment vos données à caractère personnel sont-elles obtenues ?



Vos données à caractère personnel traitées par ou au nom d'AUDI BRUSSELS dans le cadre de la relation de travail sont :

- i) Soit obtenues directement auprès de vous, par exemple au début de la collaboration, via les données que vous avez introduites dans les systèmes informatiques d'AUDI BRUSSELS (par exemple création de documents), à travers des réunions avec des collègues, par des certificats et des rapports que vous avez fournis, par des déclarations lors de visites médicales, autres informations fournies par vous pendant votre emploi, etc. ;
- ii) Soit obtenues par le biais d'autres canaux d'information, tels que les employeurs précédents, les réseaux de médias sociaux tels que LinkedIn, les agences d'intérim, d'autres références, etc. ;
- iii) Soit obtenues par l'action d'AUDI BRUSSELS elle-même, par exemple via des évaluations par des managers, par le contrôle de l'utilisation des systèmes informatiques, par caméra de surveillance, par des mesures de contrôle d'accès, etc.

6 Qui aura accès à mes données à caractère personnel ?

Usage interne

Vos données à caractère personnel peuvent être communiquées à vos supérieurs hiérarchiques, au service RH, au département informatique, à la direction et aux responsables à des fins d'emploi, d'administration et de gestion, au Comité de Prévention et de Protection au Travail et au Conseil d'Administration comme mentionné ci-dessus.

Usage externe

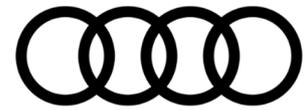
Aux fins décrites à l'article 2, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées et éventuellement traitées par des tiers, tels que : l'administration sociale, l'administration fiscale, les secrétariats sociaux, le service externe pour la prévention et la protection au travail, les compagnies d'assurance, le(s) courtier(s) en assurance, les caisses de retraite, les prestataires de services dans le cadre de voyages d'affaires, les prestataires de services pour l'émission de chèques-repas et autres avantages extra-légaux, les chasseurs de têtes et les agences de recrutement, les organismes d'application de la loi ou autres organes ou autorités, conformément à la législation pertinente, les entreprises ou les prestataires de services informatiques pour les logiciels, les prestataires de services spécialisés nommés par AUDI BRUSSELS à diverses fins commerciales, les prestataires de services dans le cadre de formations, apprentissages ou séminaires internes et externes, les auditeurs, autres conseillers professionnels, tels que des conseillers juridiques et fiscaux, autres entités juridiques au sein du groupe Volkswagen et les prestataires de services médicaux.

Vos données seront exclusivement transmises si elles sont nécessaires à l'exécution par un tiers de sa mission et dans le cadre des objectifs mentionnés plus haut.

7 Mes données à caractère personnel seront-elles transmises à l'extérieur de mon pays de résidence ?

Pour votre emploi, il peut être nécessaire pour une entité liée à AUDI BRUSSELS faisant partie du groupe Volkswagen et qui peut être située en dehors de la Belgique d'avoir accès à vos données à caractère personnel afin de les traiter et/ou de les conserver. De telles entités sont généralement établies dans l'Union européenne.

Néanmoins, une telle entité peut aussi se situer en dehors de l'Union européenne. Comme pas tous



les pays tiers disposent d'un niveau adéquat de protection des données reconnu par la Commission européenne AUDI BRUSSELS ne transférera vos données à caractère personnel vers des pays tiers que dans la mesure permise par les articles 44 à 49 du RGPD. Dans la mesure où AUDI BRUSSELS s'appuie sur des garanties appropriées conformément à l'article 46, paragraphe 2, du RGPD pour le transfert vers des pays tiers (par exemple, clauses contractuelles types), AUDI BRUSSELS prendra des mesures techniques et/ou organisationnelles supplémentaires dans la mesure nécessaire pour maintenir une protection adéquate de vos données à caractère personnel.

8 Combien de temps mes données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Vos données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins décrites à l'article 2 de la présente déclaration de protection des données à caractère personnel ou dans d'autres politiques spécifiques d'AUDI BRUSSELS, y compris le règlement de travail. En principe, vos données à caractère personnel seront conservées pendant votre emploi et pendant une période suivant la fin de votre emploi imposée par des dispositions légales ou tant qu'AUDI BRUSSELS peut avoir un intérêt légitime à conserver vos données à caractère personnel, comme pendant la période de prescription légale applicable.

9 Quels droits puis-je invoquer ?

Vous disposez d'un certain nombre de droits concernant le traitement de vos données à caractère personnel que vous pouvez exercer à l'égard d'AUDI BRUSSELS, dans la mesure où vous disposez de ces droits en vertu de la législation applicable.

Le premier point de contact pour l'exercice de ces droits et pour les autres remarques, objections ou questions relatives au traitement des données à caractère personnel est le Délégué à la Protection des Données (voir article 16). AUDI BRUSSELS répondra à ces demandes et se conformera ou non à ces demandes conformément à la législation applicable et en principe dans un délai d'un mois, également en conformité avec la législation applicable.

Vous avez également le droit de vous adresser à ou de déposer une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles ou par courriel contact@apd-gba.be

i) Droit d'émettre des objections

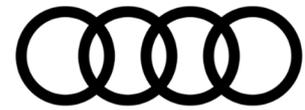
Vous avez le droit, en raison de motifs liés à votre situation particulière, de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel qui repose sur l'intérêt légitime d'Audi Brussels.

ii) Droit de contrôle et de copie

Vous avez le droit de contrôler vos données à caractère personnel et d'obtenir une copie de ces dernières. Ce droit concerne les données à caractère personnel mêmes et n'implique pas l'accès au dossier dans lequel les données sont traitées.

Vous avez également le droit d'examiner certaines informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, y compris les finalités du traitement, les catégories de données à caractère personnel concernées, les catégories de destinataires des données à caractère personnel et la durée de conservation des données à caractère personnel.

iii) Droit de corriger et de compléter



Vous avez le droit de faire corriger des données à caractère personnel erronées ou de compléter des données à caractère personnel lacunaires.

iv) Droit de supprimer des données

Vous avez le droit d'obtenir la suppression de vos données à caractère personnel si et dans la mesure où :

- Ces données à caractère personnel ne sont plus nécessaires pour les fins auxquelles elles ont été recueillies ou traitées ;
- Il n'y a plus de fondement légal pour leur traitement ;
- Vous vous opposez au traitement et il n'y a pas de raisons impérieuses justifiées et prévalentes pour le traitement par AUDI BRUSSELS ;
- Les données à caractère personnel sont traitées de manière indue ; ou
- Les données à caractère personnel doivent être supprimées afin de respecter une obligation légale qui incombe à AUDI BRUSSELS.

v) Droit de limitation du traitement

Vous avez le droit d'obtenir d'AUDI BRUSSELS la limitation du traitement de vos données à caractère personnel si et dans la mesure où l'une des conditions suivantes s'applique :

- Vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel, auquel cas le traitement est limité pendant une période permettant à AUDI BRUSSELS d'en vérifier l'exactitude ;
- Le traitement est illégal et vous vous opposez à l'effacement des données à caractère personnel et, à la place, demandez que leur utilisation soit restreinte ;
- AUDI BRUSSELS n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins spécifiées à l'article 2, mais vous en avez besoin pour l'établissement, l'exercice ou la justification d'une procédure juridique ;
- Vous vous êtes opposé au traitement, en attendant la réponse à la question de savoir si les motifs légitimes d'AUDI BRUSSELS l'emportent sur les vôtres.

En cas de limitation du traitement, les données peuvent toujours être stockées par AUDI BRUSSELS.

vi) Droit à la portabilité des données

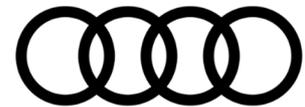
Pour les données à caractère personnel qui sont (i) traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de travail, (ii) fournies par vous-même et (iii) traitées par des processus automatisés, vous avez le droit de les obtenir auprès d'Audi Brussels sous une forme structurée, standard et lisible sur une machine, ainsi que de transférer ces données à un nouvel employeur ou de les transférer directement, si cela est techniquement possible.

10 Quelles sont mes obligations ?

Vous devez toujours agir en bon père de famille et respecter à tout moment une obligation générale de diligence en relation avec le traitement ou l'accès aux données à caractère personnel.

Tant pendant le contrat de travail qu'après sa résiliation, vous avez le devoir de protéger la vie privée, la sécurité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel que vous avez acquises auprès d'AUDI BRUSSELS dans le cadre de votre emploi.

Si, au cours ou dans le cadre de votre emploi chez AUDI BRUSSELS, vous prenez connaissance d'un



incident relatif à la sécurité, la protection ou l'intégrité des données à caractère personnel, quel qu'en soit la manière, l'ampleur ou l'intérêt, vous en informerez immédiatement AUDI BRUSSELS et le responsable de la protection des données (voir article 16) et de manière aussi détaillée que possible. De tels incidents comprennent, par exemple, la perte d'ordinateurs portables ou de clés USB, la perte de fichiers, la détection de virus, la détection (d'une tentative) de piratage ou d'autres accès non autorisés, le mauvais fonctionnement des installations Internet (l'ensemble des ordinateurs centraux, réseau, ordinateurs locaux, logiciels, etc.) et similaires. Vous respecterez ainsi la « Procédure en cas de violation de données à caractère personnel » (« PS_UP5_FR.07 Violation de données à caractère personnel »).

Vous supprimerez autant de données à caractère personnel que possible lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires, par exemple dans le cadre du renvoi d'un téléphone portable, d'un ordinateur ou d'un autre matériel.

11 Contrôle de l'utilisation des systèmes informatiques et des données de communication électronique

Si AUDI BRUSSELS vérifierait l'utilisation des systèmes informatiques d'AUDI BRUSSELS et des données électroniques de communication en ligne (e-mail, Internet, téléphone, SMS, etc.), ceci ne se ferait que dans les limites légales et les présentes règles. Le contrôle de ces aspects par AUDI BRUSSELS ne serait effectué qu'à des fins justifiées comme indiqué à l'article 5 §1 de la CCT n° 81 du 26 avril 2002, notamment :

- 1) Prévenir tout fait illicite ou diffamatoire, tout fait qui soit contraire à la morale ou qui puisse porter atteinte à la dignité d'une personne ;
- 2) Protéger les intérêts économiques, commerciaux et financiers de l'entreprise qui sont confidentiels et contrer les pratiques contraires à ceux-ci ;
- 3) Assurer la sécurité et/ou le bon fonctionnement technique des systèmes du réseau informatique de l'entreprise, y compris le contrôle des coûts qui leur sont associés et assurer la protection physique des installations de l'entreprise.
- 4) Respecter en toute bonne foi les principes et les règles applicables dans l'entreprise pour l'utilisation des technologies en ligne, telles qu'énoncées dans le présent règlement, et/ou le règlement de travail et/ou le contrat de travail et/ou toute autre disposition réglementaire ou contractuelle.

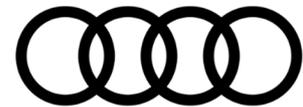
i) Contrôle général

Toutes les données concernant l'utilisation des systèmes informatiques et des données de communication électronique en ligne font l'objet d'un enregistrement interne général et d'un traitement limité à l'entreprise. Elles peuvent être utilisées pour poursuivre les objectifs susmentionnés.

Si ces données révèlent des abus ou des irrégularités, elles seront conservées par le personnel du département informatique pendant une période nécessaire pour traiter les abus ou irrégularités, Ces données ne peuvent être consultées qu'avec l'autorisation d'AUDI BRUSSELS. Si aucun abus ou irrégularité ne sont détectés, ces données seront détruites.

Pour des raisons de sécurité, et afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement des systèmes e-mail et internet, un aperçu de l'envoi et de la réception des e-mails, ainsi que d'autres données pertinentes de communication électronique, incluant éventuellement le contenu des e-mails, seront conservés par le département informatique.

L'accès à ces données est réservé aux travailleurs du département informatique, qui ont un devoir



de discrétion sur ces données.

AUDI BRUSSELS ne vérifiera ces données que de manière exceptionnelle selon les modalités suivantes.

ii) Individualisation

Si le contrôle général montre qu'il y a abus ou irrégularité ou si une plainte motivée a été soumise, AUDI BRUSSELS peut demander à ses personnes mandatées de traiter différemment les données collectées du contrôle général. Ce traitement a pour but de pouvoir attribuer l'abus ou l'irrégularité à un travailleur identifiable, et ce selon les procédures suivantes :

- Individualisation directe (article 15 de la CCT n° 81) des données aux fins 1), 2) et 3) telles que définies ci-dessus. AUDI BRUSSELS mène toujours un entretien avec le travailleur concerné avant de procéder à la sanction ou non.
- Individualisation indirecte (article 16-17 de la CCT n° 81) des données aux fins 4) telles que définies ci-dessus dans cet article 12. Ces données ne peuvent être individualisées qu'après que l'(les) travailleur(s) a (ont) été invité(s) par l'employeur pour un entretien d'information. Le but de cet entretien d'information est d'informer le travailleur de l'abus ou de l'irrégularité qui a été établi(e) et que ces données seront individualisées si ces faits sont répétés. Si les irrégularités persistent, l'individualisation aura lieu et l'utilisateur sera invité à un entretien avec AUDI BRUSSELS. Cet entretien a lieu avant toute décision de sanction, pour permettre au travailleur de se justifier

L'travailleur est informé des résultats de l'individualisation. Toute sanction résultant d'un abus ou d'une irrégularité identifié(e) sera appliquée en conformité avec les procédures légales et les dispositions contractuelles applicables, stipulées entre autres dans le règlement de travail.

12 Contrôle d'accès et surveillance caméra

En vue de la protection optimale de la sécurité des biens de l'entreprise et des travailleurs, AUDI BRUSSELS utilise également un système de contrôle d'accès basé sur des badges d'identification. Afin d'empêcher tout accès non autorisé aux bâtiments de l'entreprise AUDI BRUSSELS, les travailleurs sont priés de porter de manière visible leur badge d'identification à tout moment. Ce badge d'identification contient un code couleur, le logo de l'entreprise ainsi qu'une photo.

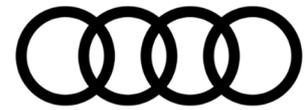
13 Surveillance caméra

En vue de la protection optimale des biens de l'entreprise, ainsi que de la sécurité et de la santé des travailleurs, les locaux et terrains suivants sont placés sous surveillance caméra permanente. Un aperçu des caméras en place est disponible sur la page Mynet de B/G-2B Sécurité de l'usine.

Les images de la surveillance caméra sont conservées pendant une période d'un mois. Cependant, ces images peuvent être conservées plus longtemps (i) si elles fournissent une preuve de dommage et/ou d'un délit, ou (ii) si ces images peuvent contribuer à l'identification d'un auteur, d'un témoin ou d'une victime d'un délit.

Afin de protéger la vie privée des travailleurs, l'accès aux images conservées est réservé à B/G-2B. Les personnes qui ont le droit de consulter les images ont un devoir de discrétion concernant les données à caractère personnel que ces images fournissent.

Nonobstant la disposition précédente, les services de police et les autorités judiciaires ont le droit de consulter les images conservées si elles en font la demande.



14 Cessation d'emploi

Au moment de la cessation d'emploi chez AUDI BRUSSELS, quelle qu'en soit la manière, vous devez vous assurer qu'aucune donnée personnelle dont vous avez eu connaissance dans le cadre de l'emploi auprès d'AUDI BRUSSELS n'est en votre possession. Vous vous en assurez en retournant ces données à caractère personnel à AUDI BRUSSELS et/ou en les supprimant, en fonction du choix d'AUDI BRUSSELS. À la demande d'AUDI BRUSSELS, vous fournissez une déclaration écrite que vous n'êtes plus en possession de telles données à caractère personnel.

15 Responsable de la protection des données

Votre personne de contact chez AUDI BRUSSELS pour toute information complémentaire sur le traitement de vos données à caractère personnel et l'exercice des droits décrits à l'article 9 est notre responsable de la protection des données, qui peut être contactée directement à tout moment via les informations suivantes :

B/F-R
dataprotection.audibx@audi.de.

16 Entrée en vigueur et modifications

Cette déclaration de protection des données à caractère personnel entre en vigueur et est donc applicable à partir du 24 octobre 2022 pour une durée indéterminée.

Nous nous réservons le droit de modifier cette déclaration de protection des données à caractère personnel de temps en temps, par exemple à la lumière de nouveaux développements ou d'une nouvelle législation, mais toujours dans les limites des réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données. AUDI BRUSSELS avisera toujours ses travailleurs en temps utile de ces modifications. Dans tous les cas, il est recommandé de consulter régulièrement cette déclaration de protection des données à caractère personnel.
